



# Info Ravageurs

## Groupe DEPHY Agrosemences

19 juillet 2019



**BSV n°32: cf lien suivant**

[http://www.bsv.occitanie.chambagri.fr/fichiers/GRANDES-CULTURES/BSV\\_GC\\_MP\\_N32\\_20062019.pdf](http://www.bsv.occitanie.chambagri.fr/fichiers/GRANDES-CULTURES/BSV_GC_MP_N32_20062019.pdf)

### Observations du Tarn et Garonne :

**Maïs semence** : Des captures de pyrale ont toujours lieu dans quelques pièges lumineux. Aucune capture de sésamie dernièrement. Nous sommes entre la G1 et la G2 pour ces 2 papillons. (cf graphes des relevés de pièges). Des dégâts peuvent être observés de larves de pyrale ou de sésamie. Un seul héliothis sur le piège installé sur pois chiche. Des captures sont observées sur des pièges d'autres secteurs. Les piqures de cicadelle sont la plupart du temps peu présentes suite à une pression qui reste modérée (cf tableau suivi cicadelle) et à la croissance végétative intense des maïs ces derniers temps.

Les castrations ont commencé. Une partie des parcelles a atteint le stade soie verte, stade clé pour la lutte contre la fusariose.

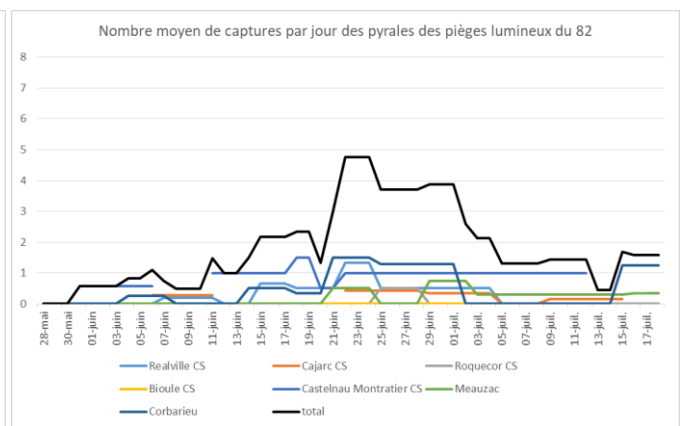
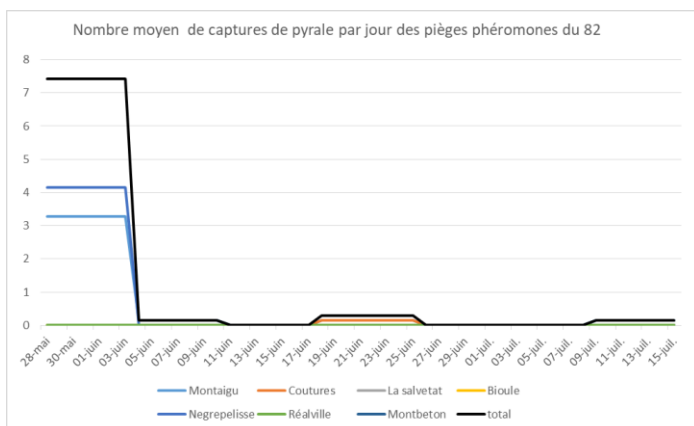
2 essais foreurs (pyrale – sésamie) sont mis en place sur le réseau DEPHY.

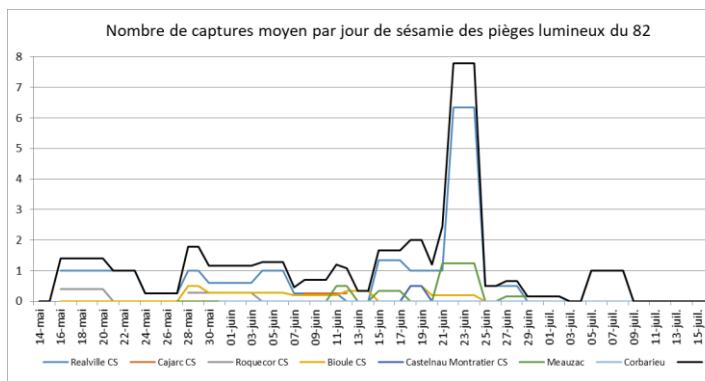
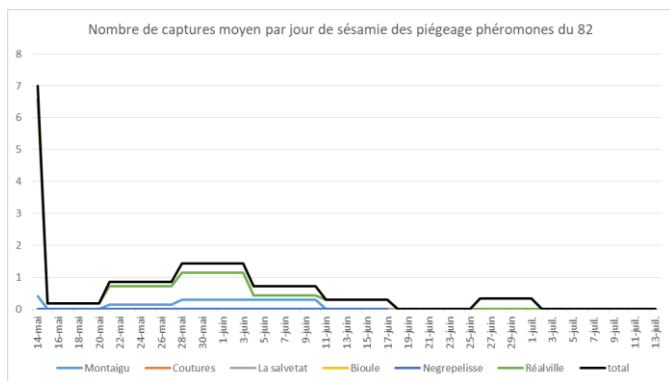
### Derniers piégeages :

Suivi cicadelle (Négrepelisse) : récapitulatif du piégeage (nombre moyen par jour de cicadelles capturées sur le piège). Faible présence de cicadelle ces 2 dernières semaines.

	07-juin	11-juin	14-juin	17-juin	20-juin	24-juin	27-juin	04-juil	08-juil	11-juil	15-juil
sur pièges par jour	29	29	55	20	0,3	3	20	7	6	2,3	3,5

### Réseau pyrale – sésamie :





**Recommandations :** Pas d'intervention à prévoir cette semaine sur ravageurs dans le cadre de la lutte chimique.

**Méthodes alternatives :**

Des solutions alternatives existent pour la gestion de la pyrale et/ou de la sésamie.

Le DIPEL est un produit de biocontrôle à base de *Bacillus thuringiensis* sp. *kurstaki* autorisé à 1 kg/ha. Deux applications sont nécessaires : le premier 15 à 20 jours avant le pic de vol de la pyrale et le deuxième au pic de vol (prévu à ce jour vers le 3-4 aout).

Le Success 4 est également un produit de biocontrôle à base de spinosad et autorisé à 0.2 L/ha. Il est à positionner au pic de vol de la pyrale.

Le saccharose est autorisé en tant que substance de base sur pyrale du maïs mais sur maïs doux.

(<http://substances.itab.asso.fr/fiche-dusage-en-grandes-cultures>)

Les trichogrammes sont à positionner en début de vol de la pyrale. Le deuxième vol n'a pas commencé.



**Auteur :** Ingrid Barrier – Ingénieur Réseau DEPHY, Chambre d'Agriculture du 82.

*La Chambre d'agriculture de Tarn et Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*